



A la une...



Chères Boinvilloises, chers Boinvillois

Après ces années de crise sanitaire, la situation semble s'apaiser.

En 2022 plusieurs événements festifs ont pu avoir lieu. Le traditionnel repas du CCAS qui avait été annulé en 2021, a été, comme je m'y étais engagé, reporté en juin 2022.

Et nos aînés ont ainsi eu le plaisir d'avoir deux repas cette année.

Les associations ont enfin repris leurs activités comme vous allez pouvoir le constater dans ces pages.

Mais les actes de délinquance viennent ternir cette reprise.

En 2022 leur nombre a presque doublé par rapport à l'année précédente.

Et cette nouvelle année commence mal avec de nouveaux méfaits et ce malgré les fréquentes patrouilles de la Gendarmerie Nationale.

Le projet de Vidéoprotection est en phase finale et le matériel va enfin pouvoir être installé.

L'installation de ces caméras va permettre de faire drastiquement baisser ces attaques aux biens.

La crise de l'énergie va fortement impacter les budgets de tous et la commune ne va pas en être exemptée.

Un de nos plus gros postes de consommation électrique est l'éclairage public. Ayant obtenu des subventions nous allons procéder au remplacement des vieux candélabres par de nouveaux avec la technologie LEDS ce qui va nous permettre de faire rapidement des économies.

Bonne année 2023 à toutes et à tous.

Jean - Louis Florès

Des fleurs que mars verra,

peu de fruits on mangera.

Dans ce numéro :

État civil 2

*Dématérialisation
actes de publicités* 2

Repas CCAS 3

Vœux du Maire 4

Zoum sur 6

*La mairie vous in-
forme* 8

Urbanisme 11

Fleurissement 14

*Du côté des
associations* 15

*Il était une fois
Boinville* 18

*SIVOS de la Pointe
du Diamant* 20

Infos diverses 21



État Civil

NAISSANCE



LE BELLICARD Estéban né le 14 novembre 2022



aux nouveaux habitants

Boinville le Gaillard (bourg):

M. ROHARD et Mme BARGUILL

Vous souhaitez faire paraître ou pas, dans ce journal et/ou sur le site internet de la commune:

- la naissance de votre enfant,
- votre mariage ou votre PASC,
- un baptême civil,
- le décès d'un proche,
- vous venez d'arriver sur notre commune
- vous êtes assistante maternelle, artisan, commerçant, et vous souhaitez vous faire connaître

La loi informatique et liberté nous impose de vous faire remplir un formulaire dans le cadre du RGPD (**R**èglement **G**énéral sur la **P**rotection des **D**onnées).



Sans ce document aucune publication ne sera effectuée.
Vous pouvez en faire la demande, par mail ou par courrier ou auprès du secrétariat de la mairie . Ce formulaire devra être retourné en mairie



La mairie vous informe



Liste des délibérations du Conseil Municipal du 6 décembre 2022

➤ Adhésion au contrat-groupe d'assurance statutaire 2023-2026 proposé par le CIG Grande couronne	A l'unanimité
➤ Adhésion au groupement de commandes pour les assurances incendie, accident et risques divers (IARD) pour la période 2024-2027	A l'unanimité
➤ Terrain au Bréau sans Nappe: Parcelle cédée à la commune	A l'unanimité
➤ Investissement 2023– ouverture de crédit	A l'unanimité
➤ Remboursement de frais	A l'unanimité
➤ Tarifs cimetière (avec intégration du nouveau tarif pour les cavurnes)	1 abstention 12 pour

La mairie vous informe



LES REPAS DU CCAS 2022

Après 2 années passées sans que le CCAS puisse l'organiser, nos aînés ont pu profiter exceptionnellement de 2 repas en cette année 2022.

En effet, le repas qui était prévu en décembre 2021 a dû être reporté au dernier moment suite à une hausse de la Covid 19. Les membres du CCAS l'ont repoussé au 04 juin 2022.

Le repas de Noël s'est transformé en repas de printemps et a fait le bonheur d'une cinquantaine de convives, tous heureux de se retrouver.

Le second repas, traditionnellement offert en fin d'année a, quant à lui, eu lieu le 03 décembre 2022 et a réuni 57 invités (Officiels compris).

Ce fut l'occasion pour Monsieur Le Maire de prononcer quelques mots au nom du Conseil Municipal, et de remercier les Officiels qui ont répondu à l'invitation :

- Père Charles-Henri HUGUET de la paroisse d'Ablis.
- Le Major Joëlle SEBBANE Commandant la brigade de Gendarmerie d'Ablis.
- Geoffroy BAX DE KEATING Vice-président du Département des Yvelines (Conseiller Départemental) et Maire du Perray en Yvelines.

M. Le Maire les a remerciés pour leurs engagements envers nos communes.

Il a également remercié les membres du CCAS pour l'organisation de ces deux repas.

Nos aînés ont été ravis de repartir avec un petit cadeau !!



RAMASSAGE DES SAPINS 2023

Pour la deuxième année consécutive, le samedi 8 janvier 2023, des membres du conseil municipal ont sillonné les rues de la commune pour ramasser les sapins de Noël et les déposer chez COMPADRUE à Orsonville⁽¹⁾ pour qu'ils puissent être revalorisés.

Cette année encore cette opération a été un succès puisque 30 sapins ont été ramassés pour un poids total de 220 kg soit une dizaine de sapins de plus que l'année dernière.

Nous ne manquerons pas de renouveler cette opération l'année prochaine.

⁽¹⁾ <https://www.compadrue.com/>



La mairie vous informe

Cérémonie des VOEUX du MAIRE

Après deux années d'absence, la traditionnelle **cérémonie des vœux du Maire** a eu lieu cette année **le samedi 21 janvier** dans la salle polyvalente.

Monsieur le Maire étant absent pour raison familiale, c'est le **Premier Adjoint au Maire, Monsieur Thomas HAROUN** qui a officié durant cette cérémonie.

Après les présentations et remerciements aux nombreuses personnalités présentes lors de ces Vœux, **Sénatrice, Maires des communes voisines, Pompiers et Gendarmes**, un message de vœux du Maire a été lu devant l'assemblée.

Puis le premier adjoint a souhaité la **bienvenue aux nouveaux Boinvillois et Boinvilloises**. Il a également salué pour leur engagement envers la commune, les **Conseillers Municipaux, le personnel (agents techniques, secrétariat, personnel de l'entretien des écoles et des bâtiments, le personnel du centre de loisirs, les enseignants)** pour leur travail de chaque jour, et enfin les **associations qui œuvrent pour l'animation de notre village ainsi que les membres du CCAS**.

Un **bilan des travaux réalisés au cours des deux dernières années** a été présenté :

- **L'arrivée de la fibre grâce à Yvelines Numérique** dans tout le village et les hameaux, seul le Petit Orme est en cours de finalisation. Celle-ci était attendue avec impatience.

- **L'enfouissement de la HTA (Haute Tension Aérienne) par ENEDIS rue de la Sente du Couvent, rue du Prieuré et la mise en place d'un nouveau transformateur devant le cimetière** permet maintenant aux habitants du Bréau sans Nappe et la partie EST du bourg de ne plus être sans électricité dès qu'il y a la moindre intervention sur le réseau.

- **La création du chemin piétonnier entre Boinville et Bretonville**. Ce chemin permet maintenant à toute personne et principalement aux enfants de l'école devant se rendre à l'espace de loisirs de Bretonville de pouvoir le faire en toute sécurité. La municipalité a profité de ces travaux pour réaliser l'enfouissement des réseaux et la réfection de la voirie rue du Moulin à Vent.

Malgré les travaux déjà réalisés, **une série d'autres vont voir le jour en 2023** :

- **Le dernier chantier de notre contrat rural commencé en 2019**, à savoir la **mise en valeur de la place du monument aux morts**. Grâce aux services d'**Ingenier'y**, il a été fait appel à un **architecte paysagiste** pour repenser cet espace et **mettre en valeur ce monument** en le repositionnant au centre de la place. **Les tilleuls qui ne sont pas tous en bonne santé seront remplacés par de nouveaux arbres** et des **espaces de stationnement** seront redessinés pour mieux accueillir les parents aux heures d'entrées et de sorties de l'école ou du centre de loisirs.



- La mise en place de **caméras de vidéo-protection** suite aux nombreux méfaits ayant eu lieu en décembre et janvier. Un remerciement tout particulier a été fait aux forces de l'ordre pour leur durant cette période.

- **Le remplacement de l'éclairage public par des LEDs** pour poursuivre notre action en faveur de la diminution de nos consommations énergétiques.



La mairie vous informe



Cérémonie des VŒUX du MAIRE (suite)



Pour le SIVOS, notre syndicat à vocation scolaire (Allainville aux Bois, Boinville le Gaillard, Paray-Douaville et Orsonville), des projets ont également été réalisés ou sont en cours :

- L'acquisition d'une nouvelle classe numérique pour la primaire et l'acquisition de deux tablettes pour l'école maternelle.
- Le remplacement de la pompe à chaleur de l'école maternelle puisque celle-ci est tombée en panne juste avant les fêtes.

Et pour mettre une note fleurie dans ce contexte difficile, les félicitations ont été faites à la commission



Fleurissement et à ses membres bénévoles pour le travail tout au long de ces années et plus particulièrement en 2021, en pleine pandémie, pour l'obtention de la 1ère Fleur, au concours des villes et villages fleuris.

Monsieur le Premier Adjoint présente à l'assemblée ses meilleurs vœux pour l'année 2023

« Pour conclure, il me reste à souhaiter à chacun d'entre vous, du fond du cœur, une année 2023 d'où disparaîtraient les mots pandémie, guerre, crise... pour que chacun ait, enfin, sa part de bonheur dans ce monde si complexe. » Et pour terminer sur une note de convivialité l'ensemble des personnalités, Boinvillois et Boinvilloises se sont retrouvés autour de la traditionnelle galette pour fêter cette nouvelle année 2023.

Ligne 18 (Ablis-Dourdan)

Arrêt de bus sur le hameau du Bréau sans Nappe

TRANSPORT

Nous faisons suite à notre article paru dans le dernier Echo Boinvillois N°42 de novembre sur la modification de parcours de la ligne 18 et du problème de sécurité routière que cela engendrait sur le hameau du Bréau.

La commune vous informe que le changement de lieu d'arrêt est effectif depuis **le 03 janvier 2023** **uniquement pour l'horaire de 07h52.**

La Société  a installé le **poteau provisoire** pour signaler cette nouvelle desserte nommée « La Chapelle ». Cette nouvelle desserte a également été créée dans le sens du retour Dourdan-Ablis.

Suivi et informations sur vos lignes de bus

Pour être informé au quotidien des aléas de circulation sur les réseaux de bus, vous pouvez suivre les communications des transporteurs sur leur site internet ou sur Twitter.

Pour la ligne 18 Ablis -Dourdan, la Sté **TRANSDEV** communique :

Sur leur site internet www.transdev-idf.com

Sur Twitter : [@Transdev Sud78](https://twitter.com/TransdevSud78)

Pour le réseau Dourdannais, la Sté **LACROIX-SAVAC** communique :

Sur Twitter : [@EssonneSO_IDFM](https://twitter.com/EssonneSO_IDFM)





La Compétence des communes

➤ QU'EST-CE QU'UNE COMMUNE ?

La commune est le premier échelon administratif du territoire français.

C'est la collectivité de proximité par excellence. Elle assume des missions essentielles, directement reliées au quotidien des habitants. Certaines compétences sont aujourd'hui assurées par l'intercommunalité.

➤ LA COMMUNE À MON SERVICE

L'Association des Maires de France (AMIF) vous propose de mieux comprendre le fonctionnement de vos services publics locaux à travers cet article.

➤ QUE FAIT MA COMMUNE ?

- Une proximité de tous les jours :

état civil, petite enfance, école, restauration scolaire, sport, culture, action sociale, urbanisme (la délivrance des permis de construire, hors PLUI), sont des compétences obligatoires ou facultatives exercées par le maire.

La commune me rend service au quotidien.

- Une diversité de services municipaux :

des agents (cadres, techniciens...) sont employés par ma commune. Ils accompagnent mes élus dans la gestion de la ville.

➤ QUELS SONT MES INTERLOCUTEURS EN MAIRIE ?

La commune est essentielle pour de nombreuses démarches officielles.

- Le maire est chef de l'administration communale, officier d'état civil et officier de police judiciaire.

⇒ Avec ses adjoints et aidé par les fonctionnaires municipaux, il tient les registres d'état civil, délivre les actes et procède à la célébration des mariages.

⇒ Un certain nombre d'autres documents officiels relèvent de la responsabilité du maire, comme la délivrance des permis de construire (sauf en cas de transfert de la compétence urbanisme à l'intercommunalité).

- Des services publics gérés directement ou par délégation:

Pour faire fonctionner les services publics qui dépendent d'elle (eau potable, propreté, parkings...), ma commune a le choix entre deux modes de gestion :

⇒ Elle peut les gérer directement, en mettant du personnel municipal à disposition au sein d'une régie.

⇒ Elle peut aussi confier cette gestion à un tiers (entreprise privée ou personne publique), par le biais d'une concession ou d'une délégation de service public. Dans tous les cas, la commune garde la maîtrise du service rendu.





La Compétence des communes suite...

➤ COMMENT EST CONSTITUÉ LE BUDGET DE MA COMMUNE ?

Il prévoit et autorise les recettes et les dépenses et comporte deux sections : le fonctionnement et l'investissement.



- Un budget primitif est tout d'abord voté. Il envisage aussi précisément que possible l'ensemble des recettes et des dépenses pour l'année.
- Un budget supplémentaire est communément voté au deuxième semestre par les communes pour ajuster leur budget. Des décisions modificatives peuvent être prises par délibérations, et suffisent pour notre commune à modifier le budget.
- Le compte administratif voté en année + 1 est la photographie réelle du budget de l'année précédente.

1- La section de fonctionnement comporte :

- ◇ Les dépenses comme les charges à caractère général, de personnel, de gestion courante, les intérêts de la dette, les dotations aux amortissements, les provisions.
- ◇ Les recettes comme les transferts de charges, de prestations de services, des dotations de l'État, les impôts et taxes. Il s'agit notamment des impôts locaux (taxe foncière), de la dotation globale de fonctionnement (DGF)

2- La section d'investissement comporte :

- ◇ En dépenses : le remboursement de la dette et les dépenses d'équipements de la collectivité (travaux en cours, opérations pour le compte de tiers...).
- ◇ En recettes : les emprunts, les dotations et subventions de l'État. On y trouve aussi une recette d'un genre particulier, l'autofinancement, qui correspond en réalité au solde excédentaire de la section de fonctionnement.

➤ QUE FAIT MA COMMUNE POUR NOS ENFANTS ?

« Ma commune joue un rôle concret pour accompagner et accueillir les enfants dans leurs apprentissages et leurs activités. » Elle assure par adhésion au SIVOS de la Pointe du Diamant:

- ◇ L'accueil des enfants grâce à :
 - L'accueil des élèves avant, après le temps scolaire, les mercredis et pendant les vacances scolaires.
 - à l'école construite près de chez moi et entretenue.
- ◇ La gestion de la première inscription à l'école.
- ◇ La gestion de la restauration scolaire.

➤ COMMENT FACILITE-T-ELLE MES ACTIVITÉS CULTURELLES ?

Elle facilite mes pratiques culturelles et elle encourage sur son territoire la création et l'apprentissage à tout âge grâce

- À l'aide financière des associations tel que l'OSASC (dont la bibliothèque): ECTM; Le Club des Hironnelles...
- À la conservation et la mise en valeur de son patrimoine et la gestion des bâtiments historiques remarquables
- Gestion des archives municipales

➤ COMMENT ME PERMET-ELLE DE PRATIQUER DU SPORT ?

Elle facilite l'apprentissage et la pratique du sport grâce :

- À la construction et la gestion des équipements publics de proximité comme le city stade, le boulodrome, l'air de jeux, à Bretonville.

➤ COMMENT VIENT-ELLE EN AIDE À TOUS ?

Ma commune joue un rôle concret dans le domaine social grâce à:

- A la Commission Communale d'Action Sociale (CCAS) qui met en œuvre la politique décidée par les élus : par l'attribution des aides sociales facultatives que la commune a mises en place (bons de chauffages, repas des anciens, aides d'urgence...)

La mairie vous informe



Rencontre avec M. Gérard LARCHER

Le **15 décembre 2022**, M. Gérard **LARCHER**, Président du Sénat et Sénateur des Yvelines (Ile-de-France), Mesdames Sophie **PRIMAS** et Toine **BOURRAT**, Sénatrices des Yvelines sont venus à la rencontre de M. le maire et de l'équipe municipale.

Cette rencontre, qui a eu lieu dans le cadre de leurs fonctions de sénateurs, fut l'occasion d'un temps d'échange privilégié avec vos élus pour revenir sur l'histoire de Boinville le Gaillard et ses hameaux, mais surtout faire le point et échanger sur les problématiques locales.

Ils ont insisté sur la place de la commune en France qui reste au cœur des choses comme nous avons pu le voir pendant la crise sanitaire.

Lors de cette réunion en mairie, plusieurs points ont été évoqués :

La vidéoprotection : Le sujet a été abordé suite à l'augmentation des derniers faits de délinquance sur la fin d'année 2022 et avec appui du recensement des méfaits commis, fourni par la gendarmerie d'Ablis. Nous leur avons fait part des demandes de subventions qui sont en-cours et que nous devons obtenir au plus vite afin de pouvoir démarrer l'installation du système de vidéoprotection

Pour le **SIVOS** : on été mis en avant les problèmes rencontrés avec les pompes à chaleur des écoles, les soucis d'entretien, les pannes régulières que nous subissons trop souvent. La discussion s'est tournée vers une demande d'aide d'urgence au Département pour remplacement de la pompe à chaleur de l'école maternelle d'Allainville.

Les délestages électriques : M. Flores avait fait part de ses inquiétudes quant à l'organisation, pour les écoles, de ces délestages.

En matière de sécurité routière : Nous avons parlé de la sécurité à améliorer sur la N191 pour se rendre vers Allainville aux bois, sujet que **M. LARCHER** connaît bien, en insistant sur les potentiels dangers pour le bus scolaire qui traverse tous les jours cette nationale.



VIDEOPROTECTION

Ce projet initié en 2020 arrive à ce jour à **l'étape des demandes de subventions**. Celles-ci ont toutes été déposées sur les différentes plateformes.

Les subventions possibles sont définies **sur le montant HT du projet (57 590€ HT)** à savoir pour:

- La **FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance)** destiné à soutenir la réalisation d'actions de prévention de la délinquance ... : **35 % maxi** soit **20 156,50€**
- La **Région Ile de France** : **30 % maxi** soit **17 277€**
- La **DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)** : **30 % maxi** soit **17 277€**

Plusieurs scénarios ont été envisagés, les trois subventions n'étant pas cumulables. Le montant maximal subventionnable étant de 80 % et l'obligation d'un reste à charge pour la commune de 20% .

Il advient que **dans le meilleurs des cas** le projet pourrait être **subventionné à hauteur de 75 %** (FIPD + Région) ou (FIPD + DETR), le **reste à charge serait de 25 %**. Celui-ci serait alors couvert par la **récupération de la TVA** soit **11 518 €** et par les fonds propres de la commune **8 638,50 €**.

Dans le **moins bon des cas** où les **subventions cumulées ne seraient que de 60%** (Région+DETR) cela laisserait un **reste à charge pour la commune de 40%**. Celui-ci serait couvert par la **récupération de la TVA** soit **11 518 €** et par les fonds propres de la commune **11 518 €**.

Espérons que nous bénéficierons du meilleur des cas.



La mairie vous informe

INCIVILTES, CAMBRIOLAGES ET DEGRADATIONS ça continue...

Afin de finaliser les demandes de subventions pour la vidéoprotection, **un rapport sur la délinquance sur les atteintes aux biens** était demandé sur notre commune. **Notre Référent Sureté de La Gendarmerie Départementale des Yvelines** a établi un document dénombrant les **actes commis entre 2019 et 2022**.

Nous vous communiquons un extrait de ce rapport :

« Étude statistique comparative de la délinquance générale, de 2019 à 2022 »

Atteintes aux biens délictuelles (vols par effraction dans résidence principale, commerces, entreprises / vols d'accessoires automobiles, vols de véhicules et comportements portant atteinte à la tranquillité publique).

Mentionnons que les accidents de la circulation routière qui se sont produits sur la commune sur les mêmes périodes ne sont pas intégrés dans le tableau.

ANNÉE	NOMBRE	VARIATION
2019	9	/
2020	9	0
2021	11	+2
2022	21	+10

2019 / 2020

DÉLINQUANCE		
	p-1	p
Nombre total d'atteintes aux biens	7	8
Dont Cambriolages	3	3
Dont Vols liés aux véhicules	4	4
Destructions et dégradations	0	0
Dont dépôt d'ordures ou déchets	0	0

2021 / 2022

DÉLINQUANCE		
	p-1	p
Nombre total d'atteintes aux biens	10	15
Dont Cambriolages	6	5
Dont Vols liés aux véhicules	2	9
Destructions et dégradations	1	0
Dont dépôt d'ordures ou déchets	0	1

En ce début d'année 2023 plusieurs autres actes de délinquances ont malheureusement encore eu lieu, Nous déplorons, outre les vols de plaques d'immatriculations, le saccage récent du massif installé rue du Prieuré face au calvaire. En effet, un véhicule, encore non identifié, a roulé à pleine vitesse sur le massif écrasant les plantations. Ce n'est pas la première fois que ce même massif est victime du passage de véhicules divers.

Tout près de là, vers le transformateur rue du Prieuré, un de nos bacs en bois nouvellement installés a été détérioré lors d'une manœuvre d'un véhicule garé sur la pelouse.

Comment faire respecter l'espace piétonnier de plus en plus menacé par les voitures ?

La mairie vous informe



Passage à l'éclairage LED à Boinville le Gaillard.



En ces temps où le coût des énergies explose et pousse les collectivités à repenser leurs priorités d'investissement, nous avons étudié la faisabilité du **passage à l'éclairage LED pour l'ensemble de Boinville et de ses hameaux**.

Après avoir reçu devis et explications concernant les potentielles économies d'énergie, un dossier de demande de subvention a été déposée, avec l'aide Ingéniery (*), sur la plateforme du département.

Elle représente **70%** du total des travaux HT, soit **50 430,94 €** pour un **coût total de 72 044,29 € HT**

Une demande de **subvention complémentaire de 10 %** sera déposée au titre du **Fond Vert** auprès de la préfecture.

Le taux subventionnable pour ces travaux est de 80%.

(* Ingéniery est un outil créé en 2014 par le département pour suppléer au désengagement de l'État envers les communes.

L'agence Ingéniery compte aujourd'hui 186 adhérents : 181 communes rurales et 5 EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale). Cet enthousiasme illustre bien la complexité du travail quotidien de l' élu et les difficultés qu'il rencontre dans l'exercice de son mandat. Ingéniery a pour mission de l'accompagner, rapidement et efficacement, en lui apportant une assistance à maîtrise d'ouvrage.

Aujourd'hui, l'agence Ingéniery porte près de 500 projets actifs et les demandes, toujours plus nombreuses, s'élargissent à d'autres missions.

Fort de ce constat, Ingéniery a créé un nouveau pôle « Energie, Environnement et Opérateurs ». Rénovation énergétique, transition énergétique, enjeux environnementaux, bornes de recharge électrique, modernisation de l'éclairage public, compensation écologique, autant de sujets incontournables aujourd'hui.

Ingéniery est engagé aux côtés des communes et préserve leur identité rurale si précieuse.

Suppression du timbre rouge : comment envoyer un courrier prioritaire ?

Annoncée en juillet 2022, **la suppression du timbre rouge réservé à l'envoi de lettres prioritaires est effective depuis le 1^{er} janvier 2023**.

Pour envoyer une lettre prioritaire, **distribuée le lendemain de l'envoi** (hors dimanches et jours fériés), vous disposez dorénavant de la « **e-lettre rouge** » accessible :

- ⇒ depuis le [site internet de La Poste](#). Vous avez la possibilité de rédiger votre lettre directement en ligne, utiliser l'un des 200 modèles de lettre proposés, télécharger un document depuis votre ordinateur ou réutiliser un brouillon enregistré dans votre compte.
- ⇒ depuis un bureau de Poste avec l'aide d'un conseiller clientèle. Préparez votre courrier chez vous et les coordonnées de votre destinataire. Le conseiller clientèle scannera votre courrier et complètera vos coordonnées et celles de votre destinataire.

Pour le suivi de votre courrier, vous devez sélectionner la « **e-lettre rouge suivie** » lors du choix des modalités d'affranchissement. Grâce à cette option, vous pouvez vous tenir informé des différentes étapes d'acheminement du courrier ainsi que de la date de distribution sur [laposte.fr](#). **Le courrier est ensuite imprimé dans le centre courrier le plus proche du destinataire**, mis sous enveloppe et distribué à votre destinataire dès le lendemain (hors dimanches et jours fériés) pour toute commande en ligne payée le jour même avant 20h.

Vous pouvez consulter les [tarifs des courriers en ligne](#) au 1^{er} janvier 2023.

- ◆ **À savoir : Les timbres verts ne sont pas supprimés.** Les courriers sont désormais **distribués en 3 jours contre 2** auparavant pour vos envois courants du quotidien. Le délai de distribution d'une lettre recommandée est également de 3 jours contre 2 auparavant.
- ◆ **À noter : Si vous avez encore des timbres rouges achetés avant le 1er janvier 2023, ne les jetez pas !** Ils restent valables sans limite de date mais le délai de distribution passe à 3 jours ouvrables (du lundi au samedi hors jours fériés). Votre lettre sera acheminée comme si vous l'aviez affranchie avec un timbre vert.





La mairie vous informe

LES DOCUMENTS D'URBANISME (droits du sol)



Vous souhaitez réaliser des travaux ou faire construire et vous ne savez pas avec quels documents il faut établir pour votre demande. Il est souvent compliqué de choisir le bon formulaire.

A cette fin nous vous communiquons les références des documents (dernière mise à jour au 01/02/2023) avec la description pour leurs usages.

- Vous pouvez retrouver l'ensemble de ces documents avec [la version en vigueur](https://www.service-public.fr/) en vous connectant sur le site : <https://www.service-public.fr/> rubrique URBANISME.
- Vous pouvez également établir votre demande via la plateforme dématérialisée de Rambouillet Territoires <https://netads.rt78.fr:444/NetADS/sve/RT78/>. Ce lien est accessible via le site de la mairie <https://www.boinville-le-gaillard.fr/> rubrique URBANISME ; onglet « Dématérialisation des demandes d'urbanismes ».

Document d'urbanisme	Désignation abrégée	Nouveau (au 02/01/2023)	Pour quelle utilisation
Certificat d'urbanisme d'information	CuA	13410*08	Connaître et Indiquer les dispositions d'urbanisme, les limitations administratives au droit de propriété et la liste des taxes et participations d'urbanisme applicables au terrain
Certificat d'urbanisme opérationnel	CuB		Connaître le droit de l'urbanisme applicable à un terrain donné et de savoir si l'opération projetée est réalisable.
Déclaration Préalable	DP	13404*10	Réaliser un aménagement de faible importance (coupe et abattage d'arbres, aire de stationnement, camping, aire d'accueil de gens du voyage, etc), des travaux (construction, modification de construction existante) ou un changement de destination soumis à simple déclaration.
Déclaration Préalable pour une Maison Individuelle et/ou ses annexes	DPMI	13703*10	Réaliser des travaux sur une maison individuelle (extension, modification de l'aspect extérieur, ravalement de façade...), de construire une annexe à son habitation (piscine, abri de jardin, garage...) ou d'édifier une clôture.
Déclaration Préalable pour (LOTissement et autre divisions foncières non soumis à permis d'aménagé)	DPLO	13702*09	Réaliser des divisions de terrains de faibles importances.
Permis d'Aménager	PA	88065*11 ou 13409*11	Réaliser un aménagement, lotissement, aire de stationnement...
Permis de Construire pour une Maison individuelle et/ou ses annexes	PCMI	13406*11	Réaliser ou agrandir une maison individuelle ou ses annexes.
Permis de Construire (autre)	PC	13409*11	Réaliser une construction ou effectuer des travaux sur une construction existante.
Permis de Démolir	PD	13405*09	Réaliser la démolition totale ou partielle d'un bâtiment protégé ou situé dans un secteur où a été institué le permis de démolir.
Permis de Construire/ Permis d'Aménager modificatif	PC ou PA modificatif	13411*11	Apporter des modifications mineures au permis de construire initial.
Permis de Construire/ Permis d'Aménager transfert	PC ou PA Transfert	13412*10	Réaliser le transfert de son permis de construire en cours de validité au profit d'un tiers.
Déclaration d'Ouverture de Chantier	DOC	13407*06	Déclarer le commencement de ses travaux.
Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux	DAACT	13408*08	Déclarer l'achèvement des travaux de construction ou d'aménagement, que les travaux de construction ou d'aménagement sont conformes à l'autorisation et respectent les règles générales de construction, ou que le changement de destination ou la division de terrain a été effectué et est conforme au permis ou à la déclaration préalable.
Attestation de Travaux sur Etablissement Recevant du Public	AT sur ERP	13824*04	Construire, aménager ou modifier un établissement recevant du public pour un projet soumis à permis de construire ou permis d'aménager.
Fiche autre demandeur	-	10405*08	Fiche complémentaire/autres demandeurs de demande de permis de construire et autres autorisations d'urbanisme.
Fiche aide au calcul des surfaces	-	Simulateur	Fiche aide au calcul de la surface plancher

La mairie vous informe



Nouvelle obligation de déclaration pour les propriétaires d'un bien immobilier en 2023

Vous êtes propriétaire d'un logement, d'une résidence principale, secondaire ou un bien locatif ? Pour vous permettre de vous conformer à la loi et **déclarer les occupants de vos biens à usage d'habitation avant le 30 juin 2023**, rendez-vous sur votre espace sur impots.gouv.fr
En 2023, des évolutions majeures interviennent en matière de fiscalité directe locale.

La taxe d'habitation est supprimée pour toutes les résidences principales et tous les contribuables.

La taxe d'habitation reste applicable aux autres locaux, notamment les résidences secondaires. Il en va de même de la taxation des locaux vacants. Dans ce cadre, afin d'identifier les locaux qui demeurent taxables, la loi de finances pour 2020 a mis en place une nouvelle disposition déclarative à destination de l'ensemble des propriétaires (personnes physiques et personnes morales).



Les logements concernés sont :

- Les résidences principales ou secondaires,
- Les loués vides ou meublés,
- Les locations longue durée ou saisonnières,

Autrement dit, les biens d'habitation sont les seuls concernés excluant ainsi les parkings ou encore les caves.

Cette obligation s'impose aux :

- Propriétaires et Propriétaires indivis ;
- Usufruitiers
- SCI

ATTENTION : En cas de propriétaires multiples, un seul doit faire la déclaration. Si tous font cette déclaration c'est la dernière déposée que sera conservée.

Les propriétaires devront donc, pour chaque bien, indiquer l'identité du ou des occupants et le mode d'occupation.

Pour ce faire, connectez-vous à votre espace personnel ou professionnel sur le site <https://www.impots.gouv.fr/>, avec votre numéro fiscal et votre mot de passe et allez dans l'onglet « Biens immobiliers » pour effectuer pour chacun de vos biens une déclaration d'occupation (résidence principale, résidence secondaire, local loué, local occupé à titre gratuit, local vacant) et de loyer mensuel (facultatif).

Consultez les [informations qui sont à déclarer](#) via le nouveau service en ligne « Gérer mes biens immobiliers ».

Pour faciliter cette nouvelle démarche déclarative, les données d'occupation connues des services fiscaux seront pré-affichées.

Par la suite, seul un changement de situation nécessitera une nouvelle déclaration, (par exemple un changement de locataire)

Si vous n'avez pas de compte personnel ou des difficultés à remplir cette déclaration, vous pouvez contacter le numéro d'assistance (non surtaxé) des particuliers au **0 809 401 401** ou contacter votre centre via votre messagerie sécurisée.



La mairie vous informe

ENERGIES Aides aux entreprises



Communiqué de presse du Directeur départemental des Finances publiques

➤ Quelles aides ?

L'État propose un dispositif complet et simplifié, [selon la situation de l'entreprise](#) :

- le **bouclier tarifaire**, directement appliqué par le fournisseur d'énergie ;
- l'**amortisseur d'électricité**, directement appliqué par le fournisseur d'énergie, et qui consiste dans la prise en charge par l'État d'une partie de la hausse de la facture d'électricité ;
- le **guichet d'aide au paiement des factures** qui vise à compenser la hausse des coûts d'approvisionnement de gaz naturel et d'électricité par le versement d'une aide financière. Ce dispositif s'adresse aux entreprises grandes consommatrices d'énergie qui ont subi une hausse des coûts d'approvisionnement de gaz naturel et/ou d'électricité depuis mars 2022.

➤ Pour en savoir plus ?

le site <https://www.economie.gouv.fr/>

- pour des précisions sur les aides aux entreprises ;

le site <https://www.impots.gouv.fr/>

- pour accéder au **simulateur** « amortisseur » et « guichet d'aide »,
- pour poser des questions plus spécifiques, l'espace professionnel de l'entreprise via **la messagerie sécurisée** en sélectionnant « je pose une autre question / j'ai une autre demande ». Ce message **devra débiter par « Aide Gaz Electricité »** pour en permettre un traitement rapide ;

le **numéro de téléphone national** mis à la disposition de toutes les entreprises pour répondre à toutes les questions d'ordre général sur le dispositif d'aide ou relatives aux modalités pratiques de dépôt d'une demande :

0.806.000.245.

➤ Qui peut vous aider dans les Yvelines ?

La Direction départementale des Finances publiques des Yvelines (DDFiP78) propose un accompagnement personnalisé par un **Conseiller départemental à la sortie de crise**.

Cet interlocuteur de confiance vous accompagne dans vos démarches pour trouver une solution à vos difficultés et vous aide à solliciter les dispositifs de soutien adaptés à votre situation.

Pour joindre votre conseiller départemental

(DDFiP78)

Emilie BA

emilie.ba@dqfip.finances.gouv.fr

01 30 84 05 29



La mairie vous informe



DES NOUVELLES DE LA COMMISSION FLEURISSEMENT

Nous ne sommes pas dans la saison la plus favorable aux travaux de jardinage mais pour autant l'équipe ne reste pas inactive.

➤ Au jardin partagé

- Nous avons installé sous un **auvent confectionné par nos soins une tonne à eau** qui recueille l'eau de pluie. Dans un souci écologique **une deuxième tonne viendra au printemps rejoindre la première** et doublera les capacités de stockage.
- Nous complétons la **végétalisation de la butte** qui sépare le terrain de jeu de boules de l'espace jeu des enfants et nous privilégions à cet effet les arbustes et plantes vivaces les moins gourmandes en eau.
- Nous préparons nos bacs de permaculture pour les légumes de printemps.

➤ A la mare des saules

- Le massif sera agrémenté de vivaces prospérant plutôt à l'ombre.
- Un réaménagement du pourtour de la mare fera l'objet de travaux en automne ainsi qu'un éventuel faucardage des roseaux: nous recherchons si nous pouvons obtenir des subventions pour ces travaux de faucardage.

➤ Nouvelles créations

Dans le village le **long de la rue du Prieuré**, à partir de la mairie, nous aménageons **deux espaces plantés** d'arbres, d'arbustes et de vivaces.

- **L'un près du transformateur** est composé de bacs en bois qui agrémentent un espace enherbé l'empêchant ainsi de devenir un parking sauvage pour véhicules.
- **L'autre parterre se situe avant le stop à la sortie du village** vers la N191. Il vient compléter un terrain arboré d'acacias et apportera ses touches de couleurs par la plantation d'arbustes et de vivaces.
- **Les fenêtres du premier étage** de la mairie seront garnies de **nouvelles jardinières dotées de réserves d'eau plus conséquentes** qui alimenteront des plantes annuelles.

Le réchauffement climatique nous amène, comme la plupart des communes alentour, à **restreindre notre consommation d'eau** sans pour autant sacrifier tout embellissement par des touches florales colorées.

L'équipe de fleurissement serait heureuse de s'agrandir

en recrutant toute bonne volonté, calée ou non en jardinage, désireuse de travailler en plein air et dans la bonne humeur !

Merci de vous faire connaître à la mairie ou auprès d'un des membres de l'équipe à savoir :

Michel **BRISSET** - Claudine et Marc **DOMPS** - Gilles **DUPUY** -
Jacotte **GARNIER** - Michèle et Christian **MARTIN**



Du côté des associations...



La soirée Beaujolais du samedi 26 novembre 2022

Belle affluence pour la soirée
Beaujolais du 26 novembre 2022.
Un excellent repas et une animation
musicale qui nous a mené jusqu'au matin.

N'oubliez pas



Samedi 18 mars 2023 à 19h30

Salle polyvalente Boinville le Gaillard

Soirée Celtique



**Animation
musicale et
initiation aux
dances celtiques**

Kir breton
Croustillant de Guéméné
Joue de bœuf à la Guinness
Tagliatelles
Fromage

Crêpe aumônière pommes caramel beurre salé



Menu adultes : 20 €

Menu enfants (-12 ans) : 8 €

*Réservation et règlement à effectuer avant le jeudi 9 mars 2023
(règlement à l'ordre de l'O.S.A.S.C.)
à retourner en Mairie ou à Mme Garnier au 06 79 82 91 51
30, rue de la Gobeline, Bretonville 78660 Boinville le Gaillard*



Du côté des associations...

DES NOUVELLES DE LA BIBLIOTHEQUE DE BOINVILLE



Deux nouvelles recrues, **Anne VEREECKE** et **Jacqueline GARNIER** (dite Jacotte), ont rejoint **Claudine DOMPS** pour vous accueillir à la [permanence de la bibliothèque le samedi de 14h30 à 16h30](#) (sauf pendant les vacances scolaires). Les nouveautés de la rentrée vous attendent, citons les derniers:



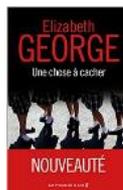
Lucia de
Bernard **MINIER**

Parmi les POLARS

Dans les brumes de Capelans
de Olivier **NOREK**



Labyrinthes de
Franck **THILLIEZ**



Une chose à cacher de
d'Elisabeth **George**

Parmi les ROMANS



Un si bel horizon de
Françoise **BOURDIN**



Angélique de
Guillaume **MUSSO**

La déraison de
d'Agnès **MARTIN-LUGAND**



Des achats sont prévus au printemps.

Autre nouveauté : sous l'impulsion d'Anne et de Jacotte, nous avons organisé le jeudi 9 février une animation lecture destinée aux [tout-petits des assistantes maternelles](#) de Boinville le 1^{er} thème « [Coucou les Animaux](#) » dans la salle Jeunes réaménagée à l'occasion pour plus de confort.

L'expérience étant satisfaisante nous la réitérerons une fois par trimestre.



L'équipe de Ping de Boinville a bien commencé sa saison par [une victoire et un match nul](#).

Grace à ces bons résultats, l'équipe se retrouve à la [seconde place de sa poule](#).

N'hésitez pas à venir l'encourager

[les vendredi 17 mars, 14 avril et 26 mai](#) dans la salle située dans le bâtiment des services techniques à compter de 21h 00.

Pour la pratique, les entraînements et le ping-loisir se déroulent les **lundi et vendredi de 20 h 00 à 22 h 00** à la même adresse.

A bientôt !!!





Du côté des associations...

« Ensemble C'est Tellement Mieux » (ECTM)



Si l'année 2022 s'est terminée en douceur avec le spectacle poétique « Fifolette et Briochette » de La Comedia del' Ablys, 2023 a démarré dans la joie et la bonne humeur avec le retour de la Ludomobile de l'Usine à Chapeaux. Nous avons passé un excellent après-midi à jouer, échanger et s'amuser, le tout accompagné de délicieuses crêpes.

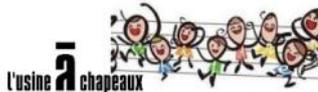


À noter que la **matinée du 11 mars 2023** sera dédiée à une **bourse aux jouets et aux vêtements enfants, de 10 h 00 à 13 h 00**. Nous serons bien au chaud et confortablement installés, **nous vous proposons une table (environ 2 m) pour 5 €**.

Pour vous inscrire, merci de déposer le formulaire (ou coupon libre), accompagné de votre règlement, à la mairie de Boinville (la boîte aux lettres, c'est bon aussi).

 **Le samedi 11 mars 2023**
de 14h00 à 15h30 à Boinville le Gaillard
ECTM, en partenariat avec l'Usine à Chapeaux, vous propose l'atelier
"Et si on chantait ici et maintenant, tous ensemble"
vivre un instant
de partage, de transmission et d'émotion, toutes
générations confondues et pourquoi pas en famille.
Venez créer à travers le **CHANT** un lien enrichissant où
chacun a quelque chose à apporter et recevoir !


Chants intergénérationnels proposés et animés par Lucie LIMA.
Public concerné : dès 8 ans.
Participation financière : 5 € /personne.
Inscription impérativement par mail :
ectm78660@gmail.com
Date limite d'inscriptions le 6 mars inclus



Une petite déception tout de même avec l'annulation de la première séance de chant intergénérationnel, par manque de participants. Mais nous savons que certains sont motivés, **nous retenterons donc l'expérience le 11 mars 2023, de 14 h 00 à 15 h 30, à Boinville-le-Gaillard cette fois.**

Nous espérons vous voir nombreux à vous inscrire ! Petite précision : c'est un moment qui se veut convivial, pas du tout technique, et pour tous les niveaux. **Ouvert à tous à partir de 8 ans** (même à ceux qui chantent comme une casserole). **Parlez-en autour de vous !**

Lucie intervenante vous parles du « Chant Intergénérationnel »

« Je suis Lucie, musicienne chanteuse et intervenante dans divers ateliers chant de pratique collectives.

Pourquoi un atelier intergénérationnel : car c'est la continuité naturelle de ce qui se passe dans la vraie vie en terme de vivre ensemble.

C'est l'occasion de vivre un moment de partage, de transmission et d'émotions, s'ouvrir aux autres et s'enrichir de nos différences, toutes générations confondues et pourquoi pas en famille! Venir en binôme avec son grand-père, sa mère, sa tata, son petit frère, sa nounou... ou en solo à la rencontre de nouvelles personnes pour une transmission de savoirs, de valeurs et de culture entre générations. Un bel exemple de vivre Ensemble.

Comment ça se passe? un répertoire varié est choisi par l'intervenante et les participants. Chacun a forcément quelque chose à apporter. Chaque personne vient avec son niveau et sa personnalité. On chante tous ensemble que ce soit pour les exercices ou les chansons. Ma pédagogie est basée essentiellement sur le ressenti. En résumé, ça se passe bien »

Pour rappel, nous avons choisi de renommer l'association « Ensemble c'est tellement mieux » parce que nous sommes convaincues qu'il est plus agréable de partager des moments conviviaux avec ses voisins plutôt que de rester chacun chez soi. N'hésitez donc pas à nous soumettre vos idées d'événements ou de rencontres !

Pour nous contacter : ectm78660@gmail.com ou sur Facebook




**ECTM ORGANISE UNE
BOURSE AUX JOUETS
ET VETEMENTS ENFANTS**

**LE SAMEDI 11 MARS DE
10H00 A 13H00
À LA SALLE POLYVALENTE DE
BOINVILLE-LE GAILLARD**

**UNE PARTICIPATION DE 5€
SERA DEMANDÉE
(2M MAX PAR FAMILLE)**

Pour vous inscrire, veuillez remplir et déposer dans la boîte aux lettres de la mairie de BOINVILLE-LE-GAILLARD le coupon ci-dessous :

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
Tél : _____ E-mail : _____
Signature : _____
Règlement 5€ : chèque à l'ordre de ECTM ou espèces
renseignements : ectm78660@gmail.com



La mairie vous informe

Il était une fois Boinville.....

Épisode 4 : Villeray

HISTOIRE DE VILLERAY



Le mot **Villeray** vient du latin **villare** diminutif de **villa** c'est-à-dire **domaine agricole**.

De 1860 à 1866 environ des fouilles furent effectuées entre les chemins d'Obville et de Villeray.

Les vestiges d'un cimetière et d'habitations gallo-romaines ont été mis à jour à cet endroit. On y a trouvé des ossements et des cendres en grande quantité ainsi que des pièces de monnaie romaine frappées aux effigies des empereurs Hadrien (117-138) Constantin (306-337) et Julien (361-363).

Il y avait là, de toute évidence, un groupement d'habitations détruites par les envahisseurs barbares venus de Germanie. Il est probable que l'attaque fut soudaine, violente, suivie du massacre d'un grand nombre de malheureux habitants et de l'incendie du village.

Ces conquérants se partagèrent le sol, bâtirent des *villas* sur de nouveaux emplacements et ce fut la naissance de *Begonis Villa*, plus tard *Boenvilla* enfin Boinville (surnommé le Gaillard au 14ème siècle) avec ses 4 seigneuries du Bréau, Boinville, Bretonville et Villeray.

On ne sait que très peu de choses sur les seigneurs de Villeray. Au XVIIème siècle le manoir (l'habitation principale) appartenait à la famille de Chartres, au XVIII^{ème} c'était le bien de la famille de Valangard qui possédait également la seigneurie de Douaville dont dépendait le village de Paray surnommé le « moïnot » car un couvent d'hommes y était établi.

Villeray aujourd'hui n'est plus qu'une ferme, mais il a été pendant des siècles un hameau groupant autour d'un manoir les habitations des serviteurs et d'hommes libres qui exerçaient les métiers indispensables à l'agriculture : maréchal-ferrant, charron, bourrelier... Ce hameau s'étendait jusqu'à Hattonville qui en possède encore la chapelle.

Une petite communauté protestante peuplait Villeray au XVI^{ème} siècle. N'ayant pas droit au cimetière paroissial elle enterrait ses morts au lieu-dit Cimetière des Huguenots où furent enterrés une centaine de reîtres, cavaliers allemands au côté des protestants luttant contre les troupes catholiques du duc de Guise lors de la 8^{ème} guerre de religion. Le cimetière et le hameau ont disparu, seul subsiste l'ancien manoir qui dans sa grande cour carrée défendue par ses murs continue à veiller sur la plaine....

Ce qui subsiste des temps anciens mais de façon invisible : Trois souterrains, l'un vers le Bréau, un autre vers l'église de Boinville et le 3^{ème} vers Douaville. Ces souterrains creusés dès le début du Moyen-Âge par les paysans pour s'y réfugier et cacher leurs biens à l'approche des gens de guerre servaient aussi à relier les quatre seigneuries de la région entre elles. Ces souterrains ont dû servir pendant les longues périodes troublées des guerres féodales, de Cent ans, de religion, de la Fronde dont Boinville a souffert et souvent terriblement. Ils ont servi de cachette en 1870 pour éviter le vol des biens les plus précieux par les Prussiens qui occupaient la contrée....

Il était une fois Boinville.....



Épisode 4 (suite...): Villeray

Le bâtiment principal de la **ferme de Villeray** est une des plus anciennes constructions de la commune. Sa disposition intérieure ainsi que l'encadrement de sa porte extérieure agrémentée de colonnes indiquent les restes d'un manoir du Moyen-Âge. Autre détail historique intéressant : la charpente du manoir réutilisa les restes de l'échafaudage de la construction de la cathédrale de Chartres !

La photo de **Villeray** prise au début du XX^{ème} siècle montre une activité humaine et une concentration animale qui n'ont plus rien à voir avec le moment présent. On mesure sur deux générations l'évolution des pratiques agricoles et les conséquences de la mécanisation.

L'arrière grand-père du propriétaire actuel de Villeray Monsieur Saint-Ange Savouré fut maire de Boinville de 1892 à 1909.

Nous remercions **Monsieur Gilles Savouré** qui a bien voulu partager ses souvenirs et nous a fourni des documents importants, photos et surtout un livre incontournable « Boinville le gaillard, le Bréau sans Nappe Bretonville, Villeray » - Notice Historique écrit par l'Abbé PARAGOT



Ferme de Villeray, Commune de Boinville-le-Gaillard (E.-et-L.)

Épisode 5: Le Petit Orme

Quiconque se promène au **Petit Orme** peut s'interroger sur la **présence de cinq maisons en briques rouges** comme celles que l'on voit dans le **Nord de la France** : une **extravagance architecturale qui tranche avec les bâtisses beauceronnes traditionnelles.**



L'explication historique à ce mystère:

Ces maisons furent construites dans la 2^{ème} moitié du XIX^{ème} siècle par les propriétaires d'une sucrerie, aujourd'hui disparue, pour abriter les familles de leurs ouvriers, or les premiers directeurs étaient originaires du Nord de la France, de Belgique et des Pays Bas!

La sucrerie sera remplacée par un établissement fabriquant de l'engrais. Aujourd'hui une usine d'enrobé a pris sa place. La demeure des anciens directeurs est maintenant sur le territoire de la commune de Paray Douville.

Revenons sur la sucrerie car son histoire est révélatrice de deux changements profonds qui eurent lieu à partir de 1850 : l'avènement d'une nouvelle culture en Beauce, celle des betteraves sucrières jusque là spécialité du Nord et le développement d'un réseau de chemin de fer avec multiplication de gares.

La sucrerie est installée à proximité de la gare sur un embranchement dédié. La mise en service de la ligne reliant Paris à Tours via Vendôme a lieu le 28 décembre 1865. La gare desservant notre région prend le nom de « Ablis-Paray ». Une petite diligence omnibus, tirée par des chevaux, assure la navette entre la gare et Ablis : elle fait halte dans les localités des alentours : Orsonville, Boinville le Gaillard, Paray Douville, Allainville aux Bois.

La rue principale du Petit Orme dite « rue de la Sucrerie » que notre commune partage avec Paray Douville est en fait encore la RN 191 (avant celle passant juste à côté). Cette partie n'ayant jamais été déclassée malgré les demandes de notre commune pour qu'elle soit reclassée en voie communale, son entretien reste de la responsabilité de l'État, la commune n'assurant à minima le point attendus (rebouchage des trous).

SIVOS DE LA POINTE DU DIAMANT

Allainville-aux-Bois - Boitville-le-Gaillard - Orsoville - Pary-Douville

CENTRE DE LOISIRS

FEVRIER

SIVOS DE LA POINTE DU DIAMANT

Allainville-aux-Bois - Boitville-le-Gaillard - Orsoville - Pary-Douville

Mercredi 01		Mercredi 08		Mercredi 15	
Matin	Journée chanoineur 	Matinée sportives 	Jeux télé 		
Midi	Toujours sucer schedule Soufflé de bœuf saucé maison Pâtis pain et chaussons Râche au lait mélange Crème dessert au rhubarbe	Céleri rémoulade Entrée de poulet saucé Japon maison Carottes râpées et pomme de terre Yaourt ananas Biscuit	Choux rouge rémoulade Saucisse de Strasbourg Rigoutons Fromage à tartiner Cocktail de fruits au sirop		
Après midi	Sieste Crêpes party en musique C'est ça le Carnaval	Sieste Jeux théâtraux et d'improvisation	Sieste Vidéo		

Vacances d'HIVER 2023

Semaine 2

Lundi 27		Mardi 28		Mercredi 01		Jeudi 02		Vendredi 03	
Matin	Fabrication de frezques carnavalesques 	Matinée sportive 	Sieste à l'équipe 360 	Matière 	Matière 	Matière 	Matière 	Matière 	Matière
Midi	Matière de pain Pâtis au fromage Matière de pain Pâtis au fromage Pâtis au fromage Pâtis au fromage	Concours d'écriture Concours de poésie Concours de dessin Pâtis au fromage Pâtis au fromage Pâtis au fromage	Choucroute Carré de porc Carré de porc Carré de porc Carré de porc Carré de porc	Matière Matière Matière Matière Matière Matière	Matière Matière Matière Matière Matière Matière	Matière Matière Matière Matière Matière Matière	Matière Matière Matière Matière Matière Matière	Matière Matière Matière Matière Matière Matière	Matière Matière Matière Matière Matière Matière
Après midi	Sieste Balle et jeu des frezques	Sieste Théâtre en groupe	Sieste Jeux de société de groupe	Sieste Jeux de société de groupe	Sieste Jeux de société de groupe	Sieste Jeux de société de groupe	Sieste Jeux de société de groupe	Sieste Jeux de société de groupe	Sieste Jeux de société de groupe

JANVIER

SIVOS DE LA POINTE DU DIAMANT

Allainville-aux-Bois - Boitville-le-Gaillard - Orsoville - Pary-Douville

Mercredi 04		Mercredi 11		Mercredi 18		Mercredi 25	
Matin	Création d'un jeu de société 	Fabrication de la galette des rois 	Création de son repas italien 	Activités manuelles sur le thème de l'hiver 			
Midi	Bœuf bourguignon Soufflé de bœuf Hachis parmentier Fromage Fruit frais de saison	Concours d'écriture Bouillabaisse Semoule et carottes Fromage à tartiner Pâtis au fromage	Apas italien fait maison	Toujours sucer schedule Rôt de bœuf Desserts de Noël Fromage frais sucré Fruit frais			
Après midi	Sieste Fin du jeu du matin Jeux libre	Sieste Fabrication de couronnes et dégustation des galettes	Sieste Activités manuelles sur le thème de l'Italie	Sieste Jeux autour des boules de neige			

Vacances d'HIVER 2023

Semaine 1

Lundi 20		Mardi 21		Mercredi 22		Jeudi 23		Vendredi 24	
Matin	Décoration du centre sur le thème du Carnaval 	Pâtisserie de carnaval 	« Grand jeu Arlequin » 	Matinée sportive 					
Midi	Carottes râpées Entrée de poulet bouillabaisse Pomme de terre sautée Sauce tomate Purée de pomme	Sauce tomate Purée de pomme Purée de pomme Purée de pomme Purée de pomme Purée de pomme	Choucroute Carré de porc Carré de porc Carré de porc Carré de porc Carré de porc	Concours d'écriture Carré de porc Carré de porc Carré de porc Carré de porc Carré de porc	Matière Matière Matière Matière Matière Matière	Matière Matière Matière Matière Matière Matière	Matière Matière Matière Matière Matière Matière	Matière Matière Matière Matière Matière Matière	Matière Matière Matière Matière Matière Matière
Après midi	Sieste Jeux sportif	Sieste Défilé déguisé	Sieste Acquits aux choix	Sieste Amène ton jeu de société préféré					



Infos diverses



Le BUS JOB INSERTION

Le Département des Yvelines met en place des dispositifs innovants afin de permettre aux Yvelinois concernés de bénéficier d'un accompagnement de qualité et personnalisé.

C'est en modernisant et en proposant des dispositifs innovants que le Département assure une qualité de prise en charge et d'accessibilité de ses services pour tous en choisissant un bus itinérant plutôt qu'un bureau permanent, pour venir en aide au plus grand nombre.

➤ Le BUS JOB INSERTION, C'est quoi ?

Le Bus Job Insertion se veut moderne et simple à la fois. À l'intérieur vous retrouverez :

- **Un espace informatique** en libre-service pour la réalisation de vos CV, lettres de motivation et recherches d'offres d'emploi en autonomie ;
- **Un accueil sur-mesure** avec conseils et accompagnement dans votre recherche d'emploi par des professionnels de l'insertion professionnelle ;
- **De nombreux événements** organisés avec différents partenaires qui viendront vous rencontrer spécialement dans le bus pour vous apporter réponses et orientation dans le cadre de vos démarches.

Objectif : (re)trouver un emploi, réussir sa reconversion professionnelle.

➤ Vous êtes une TPE ou une PME, vous cherchez à recruter ?

Le Bus Job Insertion est également fait pour vous ! Au sein du bus, vous trouverez :

- **Un accompagnement dédié** aux entreprises locales dans leurs projets de recrutement ;
- **Une aide** à la diffusion de vos offres d'emploi ;
- **Des conseils** concernant les aides à l'embauche dont vous pourriez bénéficier ;
- **Une mise en relation** avec l'ensemble des acteurs locaux de l'insertion professionnelle dans le cadre de l'organisation d'événements.

Le Département des Yvelines met en place le Bus Job Insertion avec ses partenaires privilégiés afin de vous apporter un service de qualité. Le Bus Job Insertion fonctionne grâce aux partenaires comme l'agence interdépartementale de l'insertion ActivitY', mais également Pôle Emploi et les **Missions Locales**.

Objectif : Vous aider dans les démarches de recrutement.

1 jour par mois, retrouvons-nous dans l'une des 18 villes desservies par le bus job insertion de 10h à 17h.

Les deux plus proches de Boinville le Gaillard :

Ablis, Place des fêtes : 10/03/2023, 07/04/2023, 12/05/2023, 09/06/2023, 07/07/2023

Saint-Arnoult-en-Yvelines, place Jean Moulin à côté du cinéma le Cratère : 14/03/2023, 11/04/2023, 16/05/2023, 13/06/2023, 11/07/2023.

Retrouver via le lien suivant

toutes villes et les dates de passages, ainsi que bien d'autres informations utiles

<https://www.yvelines.fr/economie-et-emploi/insertion/bus-job-insertion/>

contact:

⇒ busjobinsertion@yvelines.fr

⇒ [01 30 836 836](tel:0130836836)

Le Bus Job Insertion est ouvert à tout le monde : n'hésitez pas à vous approcher et demander des



Infos diverses

Les États membres européens se dotent d'une législation pour protéger les utilisateurs des plateformes numériques.

Depuis l'expansion d'internet et des réseaux sociaux, les incidents, qu'ils soient techniques ou humains, ne cessent de se multiplier et de se diversifier. Cela s'explique notamment par l'expansion des plateformes numériques, la diversité des contenus qui circulent sur les réseaux sociaux et leur facilité d'accès.

Prenant conscience des dangers que cela représente pour les utilisateurs les plus fragiles, la Commission européenne, soutenue par la France et l'ensemble des lanceurs d'alertes, a décidé de proposer une « Loi sur les services numériques » (Digital services act – DSA) qui s'imposerait à l'ensemble des plateformes numériques, et ceux, quelle que soit leur taille. Cette proposition de Loi, qui a donné lieu à d'intenses débats entre les différents États membres de l'Union européenne, a finalement abouti, à la fin du premier semestre 2022, par accord entre le Conseil européen (représentant les États membres), le Parlement européen (représentant les citoyens européens), et la Commission européenne.

À la suite de l'entrée en vigueur de cette Loi (16 novembre 2022), toutes les plateformes en ligne ont disposé de 3 mois, jusqu'au 17 février 2023, pour déclarer leur nombre d'utilisateurs actifs. Sur la base de ces nombres d'utilisateurs, la Commission européenne a pu identifier la liste de la très grande plateforme en ligne ou des très grands moteurs de recherche (plus de 45 millions d'utilisateurs par mois). Désormais, ces plateformes ont 4 mois pour se conformer aux obligations découlant de cette nouvelle Loi. En parallèle tous les États membres de l'UE devront désigner et habilitier une autorité de contrôle au plus tard le 17 février 2024, date générale d'entrée en application de la législation sur les services numériques, pour l'ensemble des plateformes numériques.

Concrètement, voici les obligations, qui désormais, s'imposeront à toutes les plateformes:

- des **mesures visant à lutter contre les biens, les services ou les contenus illicites en ligne**, renforcés d'un mécanisme permettant aux utilisateurs de signaler ces contenus, et aux plateformes de coopérer avec des « signaleurs de confiance »;
- **de nouvelles obligations en matière de traçabilité des entreprises utilisatrices** sur les places de marché en ligne, qui aideront à repérer les vendeurs de marchandises illicites, et vérifieront de manière aléatoire si des produits ou des services ont été recensés comme étant illicites dans une base de données officielle;
- **des garanties efficaces pour les utilisateurs**, et notamment la possibilité de contester les décisions de modération du contenu prises par les plateformes;
- **l'interdiction de certains types de publicités ciblées sur les plateformes en ligne** (lorsqu'elles ciblent des enfants ou utilisent des catégories particulières de données à caractère personnel, telles que l'appartenance ethnique, les opinions politiques ou l'orientation sexuelle);
- **des mesures obligatoires de transparence pour les plateformes en ligne** concernant de nombreux aspects, y compris les algorithmes utilisés pour les recommandations;
- **des dispositions obligeant les très grandes plateformes** et les très grands moteurs de recherche en ligne à prévenir l'utilisation abusive de leurs systèmes en adoptant des mesures fondées sur les risques et en faisant réaliser des audits indépendants de leur système de gestion des risques;
- **la possibilité, pour les chercheurs, d'avoir accès aux données clés** des plus grandes plateformes et moteurs de recherche, afin de comprendre comment les risques en ligne évoluent;
- **une structure de contrôle permettant de remédier à la complexité de l'espace en ligne**: tous les pays de l'UE joueront un rôle central et seront assistés par un nouveau comité européen des services numériques qui permettra d'obliger un État membre de prendre les mesures nécessaires contre une plateforme numérique installée sur son territoire.
- Pour les très grandes plateformes et les très grands moteurs de recherche, la Commission européenne assurera un rôle de surveillance et de contrôle du respect de la législation.

Pour en savoir plus : https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/priorities-2019-2024/europe-fit-digital-age/digital-services-act-ensuring-safe-and-accountable-online-environment_fr



Infos diverses



Renseigner vos informations d'urgence dans votre portable peut vous sauver la vie !

Ces informations peuvent faire gagner de précieuses minutes aux secours, en cas d'accident ou de malaise par exemple.

On vous explique comment les entrer dans votre mobile !

Pour les premiers secours, c'est de première utilité. Ça leur permet de connaître son **groupe sanguin**, de savoir **si une personne est allergique**, si elle prend **un traitement et éviter des contre-indications avec d'autres médicaments**. C'est très important pour assurer une prise en charge optimale. Mais aussi de **contacter les personnes que vous aurez désigné dans cette fonction**.

Désormais, plusieurs partenaires comme la **Gendarmerie Nationale**, le **Collectif Justice pour les Victimes de la Route**, l'**Association d'aide aux Victimes d'accidents** soutiennent ces fonctions d'urgence.

Comment et où entrer ses informations d'urgence dans son téléphone ? La démarche, peu connue du grand public, prend 1 minute chrono.

➤ Si vous possédez un portable Android

Allez dans « Paramètres » puis, selon la marque de votre smartphone, allez dans

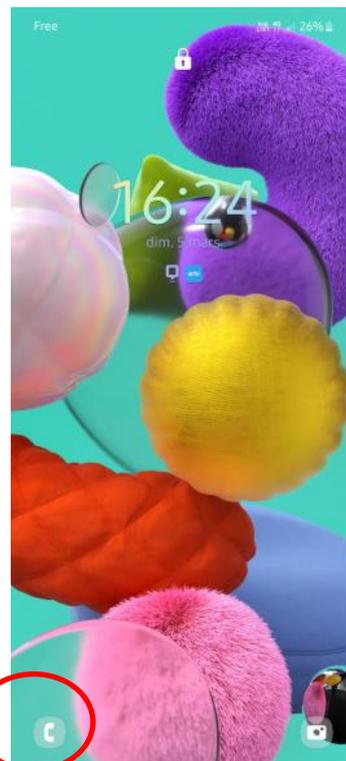
« **sécurité et urgence** » ou « **Sécurité et écran de verrouillage** » ou « **Sécurité & confidentialité** » ou encore « **Signal de détresse** ». Sur d'autres modèles, vous devez peut-être **passer par vos « Contacts »**, puis dans le menu à gauche puis « **Informations d'urgence** ». Appuyez sur « Message sur écran verrouillé » ou « Personne à contacter en cas de perte du téléphone » ou encore « Informations en cas d'urgence ».

➤ Si vous possédez un iPhone

Il faut **cliquer sur la fiche médicale dans les paramètres** et ne pas oublier d'autoriser l'accès à la fiche médicale en écran verrouillé. **Autre alternative** : allez **dans l'application Santé d'Apple**.

➤ Mais comment vont accéder les services de secours si mon portable est verrouillé par mon empreinte ou mot de passe etc... ?

Regarder **en bas à gauche de votre écran de verrouillage** sur certains portables vous y verrez l'icône d'un téléphone. C'est en appuyant dessus que les secours accéderont aux informations que vous avez entré.



DANS LE BAC EMBALLAGE
TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS

DANS LE BAC À VERRE
TOUTES LES BOUTEILLES, POTS, BOCAUX ET FLACONS EN VERRE sans bouchon, ni couvercle

À partir du 1^{er} janvier 2023

LES BONS RÉFLEXES

- en vrac
- vidés
- non imbriqués
- non lavés



BOINVILLE LE GAILLARD

Infos diverses

calendrier

du service de collecte
du 1^{er} décembre 2022 au 31 décembre 2023



Ordures ménagères

collecte : tous les vendredis



Emballages - journaux - revues - magazines

collecte : un vendredi sur deux

2022	déc.	2023	janv.	févr.	mars	avril	mai	juin	juill.	août	sept.	oct.	nov.	déc.
	9		6	3	3	14	12	9	7	4	1	13	10	8
	23		20	17	17-31	28	26	23	21	18	15-29	27	24	22



Verre : bouteilles - bocaux - pots

collecte : un mercredi sur six

2022	déc.	2023	janv.	févr.	mars	avril	mai	juin	juill.	août	sept.	oct.	nov.	déc.
	14		25		8	19	31		12	23		4	15	27

www.sictomregionrambouillet.com

contact@sictomrambouillet.fr

N° Vert 0 800 49 50 61



Présentation des bacs la veille au soir pour toutes les collectes.
La collecte du 14 juillet sera assurée normalement.

Artisans et commerçants

Vous êtes artisan ou commerçant, vous souhaitez vous faire mieux connaître, vous pouvez le faire par le biais de l'Écho Boinvillois et du site www.boinvilleville-le-gaillard.fr.

Votre société n'a pas l'obligation d'être domiciliée sur Boinville-le-Gaillard.

Seule contrainte, être Boinvillois, et être immatriculé soit au Registre du Commerce et de l'Artisanat soit au Registre du Commerce et des Sociétés.

Seule formalité, Remplir le formulaire (RGPD) d'autorisation de parution et faire parvenir votre annonce à la Mairie, en précisant votre activité, vos coordonnées (adresse société téléphone etc.), et votre numéro Siret ou Siren.



ANEMON AVOCAT



Emmanuelle POINTET

Avocat au Barreau de Paris

Ouvre son second cabinet

51 rue Pierre Trouvé

78660 ABLIS

Tel: 01 44 24 87 31

Portable: 06 30 07 36 43

Email: ep-avocat@orange.fr

SIRET: 41794276000071

Domaines d'interventions

- Droit social:
 - Droit du travail
 - Droit de la sécurité sociale
- Droit commercial
- Droit de la construction
- Contentieux civil général

Rédacteur en chef : Jean Louis FLORÈS

Rédacteurs / concepteurs : Michèle MARTIN, Bruno BARBÉ, Claudine DOMPS, Marc GILLOT, Katia VACHEROT, William BELTOISE, Maria GONÇALVES, Alexis LEBOUTEUX.

Imprimé par la Mairie de Boinville le Gaillard, ne pas jeter sur la voie publique